

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2022/01/14/2022030290/justel>

Dossier numéro : 2022-01-14/07

Titre

14 JANVIER 2022. - Décret modifiant le décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 26-01-2022 page : 5759

Entrée en vigueur : 16-01-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées à l'article 128 de celle-ci.

[Art. 2](#). Dans l'article 11, § 2, du décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque, les mots " 15 janvier 2022 " sont chaque fois remplacés par les mots " 15 avril 2022 ".

[Art. 3](#). Le présent décret entre en vigueur le 16 janvier 2022.